

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| | Cadre réservé à l'autorité environnemental | e |
|--|---|---|
| Date de réception : 2410312019 | Dossier complet le : | N° d'enregistrement: |
| | 1. Intitulé du projet | |
| Construction d'un nouveau magasin LIDL | et de son parking, avenue de Roderie à Chad | rac (43). |
| 2. Identification o | lu (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d | es) pétitionnaire(s) |
| 2.1 Personne physique | | |
| Nom | Prénom | |
| 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale | SNC LIDL | |
| Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale | Anne Lise CORSANT, Responsable Immobi | lier LIDL |
| RCS / SIRET 3 4 3 2 6 2 6 | 5 2 2 0 4 9 0 1 Forme juridiqu | Je Société en nom collectif |
| 3. Catégorie(s) applicable(s) du table N° de catégorie et sous catégorie | ez à votre demande l'annexe obligato eau des seuils et critères annexé à l'article R dimensionnement correspondant du proje Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues d | des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
| Rubrique 41 sous-catégorie a | Aires de stationnement ouvertes au public o | ie 50 unites et plus. |
| And the second s | 4. Caractéristiques générales du projet | |
| Doivent être annexées au présent form | ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 | du formulaire |
| 4.1 Nature du projet, y compris les éver | | |
| | ings (1 parking aérien attenant à un magasin de parking se situe sur l'avenue de Roderie à | |
| | actuellement occupé par un magasin LIDL et s | |
| bâtiment (auto-école au RDC sur parcelle | n°334), par une maison avec jardin et voierie at démolis dans le cadre du présent projet. Le | parcelle n°333) et par des arbres et voiries |
| La superficie du parking aérien (y compris | les voiries de circulation) sera de 2 444,59 m | |
| | 68 sur le parking aérien et 67 sur le parking co | |
| 4 places pour personnes à mobilité réduit | e (PMR) ; 14 places électriques ou prééquipée | s ; 4 places pour les familles ; |

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

En tout, 736,90 m² de surface de stationnement et 176,75 m² de voiries seront traitées en revêtement perméable de type pavés drainants, ce qui représente 913,65 m² de surface non-imperméabilisée. 3 530,30 m² de surface totale (2 parking + voies

1848 m² d'espaces verts en pleine terre seront aménagés.

circulation) sera imperméabilisée.

| 4.2 Objectifs du projet La SNC LIDL prévoit la création d'un nouveau magasin et de son parking sur la commune de Chadrac, par reprise de l'ancien magasin LIDL et de 2 bâtiments adjacents (bâtiment avec auto-école au RDC, et 1 maison). Le projet s'inscrira dans une démarche environnementale avec la mise en valeur de l'aspect écologique des espaces verts et la prise en compte de l'infiltration des eaux pluviales avec la construction de places de parking en pavés drainants. |
|---|
| 4.3 Décrivez sommairement le projet |
| 4.3.1 dans sa phase travaux Le planning prévisionnel des travaux n'est pour le moment pas connu et la date de début des travaux sera fonction des délais d'instruction des demandes d'autorisation administratives. Les travaux sont prévus pour juin/juillet 2020. La durée de l'ensemble des travaux sera de 34 semaines (2 semaines de démolition et 32 semaines de travaux de construction). |
| |
| 4.3.2 dans sa phase d'exploitation |
| Le parking sera la propriété de LIDL lors de l'exploitation du magasin et il sera entretenu par son propriétaire. |
| |

| Le projet fera l'objet d'une demande de LIDL. | e permis de construire. A l'haure actuelle | e, aucun Permis de Construire n'a été déposé par |
|---|--|---|
| | projet et superficie globale de l'opératio deurs caractéristiques | n - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) |
| - Superficie globale du projet: - Superficie du parking: - Surface de places perméables: - Surface de voirie perméable : -Surface imperméabilisée : - Surface des espaces verts en pleine te | rre : | 7 702 m ² 4 444,14 m ² 736,90 m ² 176,75 m ² 3 530,30 m ² 1 878 m ² |
| 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation | Coordonnées géographiques ¹ | Long. <u>0</u> 3 ° <u>8</u> 9 ' <u>5</u> 6 " <u>0</u> 4 Lat. <u>4</u> 5 ° <u>0</u> 5 ' <u>1</u> 3 " <u>8</u> 9 N |
| avenue de Roderie 43 770 CHADRAC Parcelles cadastrées n° 333, 334, 335 (section AO sur la commune de Chadrac) et n° 343 (section AB sur la commune d'Aiguilhe). | | Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ |
| J | oignez à votre demande les anne | xes n° 2 à 6 |
| 4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? | ion d'une installation ou d'un ouvrage u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'u Un Permis de Construire | e existant? Oui X Non Non Non X e a été déposé en juillet 2019. |
| 4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto | projet et | |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|-----|-----|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | X | | Le site d'étude se trouve à 500 m de la ZNIEFF de type II n°830020587 du « Bassin du puy - Emblavez », et à plus d'1 km de la ZNIEFF de type I n°830020286 du "Mont Brunelet" |
| En zone de montagne ? | | X | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | X | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | | × | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional? | | × | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | X | | L'arrêté préfectoral du 03 août 2015 porte approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour les grandes infrastructures routières de l'Etat dans le département de Haute-Loire. Le PPBE porte sur le réseau routier national, à savoir l'autoroute A75, la RN 88. et la RN 102. Le site d'étude est bordé à l'est par la RN88. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | | X | La zone de projet ne se trouve pas dans un périmètre de protection des monuments historiques |

| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | X | La parcelle étudiée n'est pas localisée dans une zone humide ayant été délimitée. Le site est déjà fortement imperméabilisé et la rare végétation est fortement anthropisée. |
|--|-----|-----|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | X | | - Parcelles n°335 et 333 : PPRI (AP du 20/11/1989) - Parcelle n°343 : PPRN mouvement de terrai. PRN crue torentielle ou à montée rapide de cours d'eau (AP du 28/09/2015), classé en zone ZR2 (aléa fort et/ou très fort). Terrain étudié en bordure de la zone d'interdiction stricte d'après la carte de zonage réglementaire des PPRI. Le projet n'est concerné par aucun PPRT. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | | X | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | | × | La commune de Chadrac ne fait pas partie d'une Zone de Répartition des Eaux d'après la carte de la DREAL de bassin Rhône-Méditerranée. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | | × | |
| Dans un site inscrit ? | X | | La parcelle 343 est classée en zone AC2 : sites classés et sites inscrits |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | | X | Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 1,2 km au Nord-ouest du terrain étudié. Il s'agit du Site Natura 2000 Directive Habitats : Grotte de la Denise (FR8302007). |
| D'un site classé ? | | × | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incider | nces potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|--|---|-----|-----|---|
| | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | | X | Prélèvements d'eau à l'usage des sanitaires et du nettoyage du magasin, le parking n'est pas concerné par ces prélèvements au réseau. |
| Passaurasa | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | X | |
| Ressources | Est-il excédentaire en matériaux ? | X | | 7 558 m3 de déblais sont prévus 857 m3 de remblais sont prévus |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ? | | X | |
| 12 (12 (12 (12 (12 (12 (12 (12 (12 (12 (| Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | × | | Le projet prévoit la conservation de 2 arbres existants et la plantation de 23 nouveaux arbres. Dérangement temporaire de la faune en phase travaux par le bruit et les mouvements. Destruction directe d'espèces floristiques communes et d'habitats d'espèces de la faune commune lors des travaux. |
| Milieu nature | | | X | |

| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | | X | ZNIEFF: Le projet de réhabilitation de l'ancien magasin LIDL ne modifiera pas le type d'occupation des sols et n'aura donc aucune incidence directe sur la ZNIEFF à proximité, hormis un léger dérangement de la faune par les travaux. Nuisances sonores: Le site est bordé à l'est par la RN88 et au sud par l'avenue de la Roderie, les émissions sonores du trafic générées seront masquées par le bruit environnant des activités commerciales voisines. Risque d'inondation: Une partie du site est concernée par un PPRI et respectera les prescriptions du règlement de ce PPRI. |
|---------------------|--|---|---|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | | × | Le terrain visé pour le projet est actuellement occupé par un bâtiment commercial (magasin LIDL) et deux maisons. Il n'y a aucun espace naturel, agricole forestier ou maritime sur le site. |
| ACTOR CONTRACTOR | Est-il concerné par des risques technologiques ? | | × | Aucune installation nucléaire n'est présente dans un rayon de moins de 10km de la commune de Chadrac. Aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'est recensée dans un rayon de 500 m autour du site d'étude (canalisations de transport de gaz au Nord à plus de 1,5 km). |
| Risques | Est-il concerné par des risques naturels ? | × | | - Exposition au risque sismique: faible ; - Risque lié au retrait et gonflement des argiles: nul ; - Risque de remontée de nappe dans les sédiments : nul ; - La parcelle 343 est soumise à un PPRMT. - Un "puits et galerie d'eau" a été recensé dans la commune d'Aiguilhe ; |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | × | Le projet de parking et de magasin commercial ne génère pas de risque sanitaire. Le site n'est pas référencé dans la base de données BASIAS, BASOL et ICPE. Au vu de l'actuelle activité (supermarché LIDL et maisons) réalisée sur le site, il semblerait que le terrain soit compatible avec le nouveau projet LIDL et qu'aucun risque sanitaire ne soit encouru. |
| 78 = 0 Dill sl p Sl | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | × | | Trafic lié aux employés, aux clients et aux livraisons pour le magasin. Au vu de l'emplacement du site, de sa nature (actuellement supermarché LIDL) et de sa desserte par des axes routiers de bonne capacité (mesure de trafic réalisée en mai 2017 : RN88: 15830 véh/j) le flux de trafic potentiellement engendré devrait avoir une incidence raisonnable sur l'environnement et la santé. |
| Nuisances | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | X | | Bruits engendrés par la phase de travaux. Bruits liés au trafic routier durant les horaires d'ouverture et pour les livraisons, en période diurne. La RN88 est considérée comme un axe de circulation bruyant, classée au PPBE de la Haute-Loire 3ème échéance. La parcelle 343 est classée en zone tampon dans le classement sonore 2014 (PLU Aiguilhe) |

| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | | X | |
|--|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | | X | |
| tille ab invoca- chizovoer tea o tracpineré ch | Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | X | | Les seules émissions lumineuses proviendront de l'activité du magasin et du parking, uniquement pendant les heures d'ouverture. Ces émissions seront donc négligeables au vu de la situation du magasin. Eclairage de la RN88 bordant le site par des réverbères. Eclairage des autres magasins et commerces alentours durant les horaires d'ouverture (Montgolfière en Velay, Biocoop, Paradis pêche). |
| | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | | × | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | X | | Les eaux pluviales interceptées par les places perméables seront directement infiltrées dans le milieu naturel. Les eaux pluviales issues de la toiture du magasin et celles issues des parties imperméabilisées du parking seront dirigées vers un bassin de rétention enterré. Les eaux pluviales issues du parking seront traitées par un débourbeur situé au nord du site avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales public. Une étude GEP a été réalisée par Tauw France et précisera le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | | X | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | X | | Dans le cadre du développement durable et du respect de la législation en vigueur, une politique de gestion et de valorisation des déchets de chantier de construction sera mise en place : les déchets inertes, non dangereux et déchets dangereux seront stockés dans des installations appropriées. Certains déchets inertes seront valorisés en vu d'une réutilisation future. Les déchets et matières valorisables issues du fonctionnement du magasin (principalement issus des matériaux d'emballage et de conditionnement) feront l'objet d'un pré-tri sur place subiront ensuite un traitement centralisé. |

| Patrimoine / | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | × | |
|------------------------------|--|---|---|
| Cadre de vie / Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | × | Le projet va réutiliser un terrain utilisé précédemment pour une activité commerciale de distribution générale Lidl identique à l'activité projetée. Il n'y aura pas de modification du type d'usage des sols et le projet permettra de pérenniser l'activité du magasin. |
| 6.2 Les incide approuvés | ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv | | sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | nces du projet identifi Non X Si oui, décri | | ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

| 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à é négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vouve annexe traitant de ces éléments): | |
|--|--|
| | |
| | |

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, nous estimons que le projet de parking peut être dispensé d'étude d'impact. Le projet se situe en zone anthropisée au sein de parcelles ayant un faible intérêt écologique, et un magasin de même nature avec parking y est déjà construit et n'aura pas d'impact significatif sur les milieux naturel et physique. Les aléas et risques naturels sont faibles et seront maîtrisés par les dispositions constructives prévues. Aucun impact n'est à prévoir sur le patrimoine architectural et paysager. L'incidence sur les eaux pluviales sera prise en compte et des ouvrages sont prévus et sont en cours de dimensionnement. Le projet n'est pas de nature à augmenter significativement le trafic sur les voies routières proches qui sont déjà très fréquentées. Les impacts du projet dans son ensemble, et qui plus est du parking, sont donc négligeables. Voir chapitre 5 de l'annexe 7.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|--|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | × |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | × |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; | |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 | × |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | |

| 8.2 | Autres annexes | volontairement | transmises po | ar le maître | d'ouvrage ou | pétitionnaire |
|-----|-----------------------|----------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
|-----|-----------------------|----------------|---------------|--------------|--------------|---------------|

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7: Etude au cas par cas R001-1615365JCA - V03 (Rédactrice Tauw France);

Annexe 8 : Etude d'accessibilité "Egis".

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

ST QUENTIN FALLAVIER

le, 23/09/2019

Signature

iquant sur le cadre ci-dessus